



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 MAI 2026

Délibération N°DEL33/2026

Désignation de représentants du Centre Communal d'Action Sociale Au Conseil de Vie Sociale De la résidence autonomie la Vaumonnaie

531

Rapporteur : Abdel-Kader GUERZA

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	14
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	15

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à 18h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 7 mai 2026, se sont réunis Salle des mariages à Dreux, sous la présidence de Abdel-Kader GUERZA.

Etaient présents :

Abdel-Kader GUERZA, Caroline SIMOES, Mounir CHAKKAR, Halima TAÏBI, Sabine FRETEY, Hakan YILDIZ, Philippe RIVE, Esra ATSAK, Françoise BONNEVALLE, Agnès BRUNET, Marie-Lucie DELAGE, Annick LE PIVERT, Nadine LEHOUX, Martine SYLENE.

Etaient excusées :

Yasemin ALBAYRAK, Micheline ESCOURIDO, Nadine TOUTAIN (pouvoir à Marie-Lucie DELAGE).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L. 311-6 et D. 311-3 à D. 311-32-1 relatifs au Conseil de la Vie Sociale et au décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du Conseil de la Vie Sociale et autres formes de participation, il appartient au Conseil d'Administration, en sa qualité d'organisme gestionnaire, de désigner un ou des représentant(s), pour siéger au sein du Conseil de Vie Sociale de la Résidence autonomie la Vaumonnaie.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de fixer à 2 le nombre de ces représentants et de nommer :

- Mme Sabine FRETEY
- Mme Caroline SIMOES

Cette élection doit avoir lieu au scrutin secret, conformément à l'article R. 123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Aucune autre candidature n'a été proposée.

Chaque membre du Conseil d'administration remet son bulletin fermé et le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

Nombre d'enveloppes contenues dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 15
 Majorité absolue fixée à 9 voix

Madame Sabine FRETEY a obtenu 15 voix.
 Madame Caroline SIMOES a obtenu 15 voix.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Abdel-Kader GUERZA,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- ✓ **Fixe** à 2 le nombre de représentants du Centre Communal d'Action Sociale au Conseil de Vie Sociale de la résidence autonomie la Vaumonnaie,
- ✓ **Proclame** Madame Sabine FRETEY et Madame Caroline SIMOES représentantes du Centre Communal d'Action Sociale au Conseil de Vie Sociale de la résidence autonomie la Vaumonnaie.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.
 Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

**Le Président
 Du Centre Communal d'Action Sociale**



Abdel-Kader GUERZA

Document certifié exécutoire
 Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le
 Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le 19/05/2026

Accusé de réception en préfecture
 028-262800584-20260518-DEL33-2026-DE
 Date de télétransmission : 19/05/2026
 Date de réception préfecture : 19/05/2026